

**S é a n c e   d u   0 4   f é v r i e r   2 0 2 2 ,   à   1 9 h 0 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2022

**Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux** : Alain BASTIER, Thierry BERGER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Fanny FAURE, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Catherine POUTET, Cyril POUYADE, Laëtitia SOURY, Geneviève VERGÉ BEAUDOU

**Absents excusés** : Jean-Marc QUILLON, Margaret TOOLAN

**Secrétaire de séance** : Geneviève VERGÉ BEAUDOU

2 pouvoirs :

- Jean-Marc QUILLON donne pouvoir à Thierry BERGER
- Margaret TOOLAN donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2021**

Il est voté à l'unanimité.

**01/2022 - Délibération de la Commission Communale d'Aide Sociale sur le compte administratif 2021 du budget CCAS**

La Commission Communale d'Aide Sociale, réunie sous la présidence de Monsieur Kevin GOUDARD, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 / lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		254,62				254,62
Opérations de l'exercice	0,00	471,00			0,00	471,00
TOTAUX	0,00	725,62			0,00	725,62
Résultats de clôture		725,62				725,62
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		725,62				725,62

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

**02/2022- Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2021 du budget multiple rural**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Kevin GOUDARD, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 / lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		12 711,74	1 949,24		1 949,24	12 711,74
Opérations de l'exercice	18 326,74	20 796,00	16 221,94	15 916,24	34 548,68	36 712,24
TOTAUX	18 326,74	33 507,74	18 171,18	15 916,24	36 497,92	49 423,98
Résultats de clôture		15 181,00	2 254,94			12 926,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						12 926,06
-RÉSULTATS DÉFINITIFS		15 181,00	2 254,94			

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 février 2022

**03/2022 - Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2021 du budget cabinet médical**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Kevin GOUDARD, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur

le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 / lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		1 691,49	10 095,59		10 095,59	1 691,49
Opérations de l'exercice	9 463,78	20 379,60	10 462,22	10 095,59	19 926,00	30 475,19
TOTAUX	9 463,78	22 071,09	20 557,81	10 095,59	30 021,59	32 166,68
Résultats de clôture		12 607,31	10 462,22			2 145,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		12 607,31	10 462,22			2 145,09

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 février 2022

**04/2022 - Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2021 du budget communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Kevin GOUDARD, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 / lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS

Résultats reportés		121 589,90	54 948,45		54 948,45	121 589,90
Opérations de l'exercice	938 805,59	1 043 194,46	549 239,57	537 357,41	1 488 045,16	1 580 551,87
TOTAUX	938 805,59	1 164 784,36	604 188,02	537 357,41	1 542 993,61	1 702 141,77
Résultats de clôture		225 978,77	66 830,61			159 148,16
Restes à réaliser			122 075,80	32 018,27	122 075,80	32 018,27
TOTAUX CUMULÉS			188 906,41	32 018,27	122 075,80	191 166,43
RÉSULTATS DÉFINITIFS		225 978,77	156 888,14			69 090,63

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 février 2022

#### **05/2022 – Demande de subvention – La Limousine**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président de l'Association La Limousine sollicitant une aide financière de 400 € afin d'organiser la 31<sup>ème</sup> édition de l'épreuve La Limousine André Dufraisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer à la Limousine André Dufraisse une subvention d'un montant de 400 €, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

#### **06/2022 – Demande de subvention – Association Les Amis des Chats**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Présidente de l'Association Les Amis des Chats sollicitant une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer à l'association Les Amis des Chats une subvention d'un montant de 100 €, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

#### **07/2022 – Destination des coupes de bois – Forêt de Malabard – exercice 2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel des coupes 2022 prévues par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :**

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
FS de Malabard	11A	4.34 ha	RA (coupe rase)	Vente

**2 – choix de leur destination :**

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent  
(en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 février 2022

**08/2022 – Destination des coupes de bois – Forêt de Charensannes – exercice 2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel des coupes 2022 prévues par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**1 - confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes :**

- *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*

mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
FS de Charensannes	10B	29 ha	EMC (ouverture des cloisonnements d'exploitation)	Vente

**2 – choix de leur destination :**

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent  
(en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 février 2022

## **09/2022 – destination des coupes de bois – Forêt de La Roche – exercice 2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel des coupes 2022 prévues par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :**

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
FS de la Roche	1	6.21 ha	RE (coupe d'ensemencement)	Vente

**2 – choix de leur destination :**

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent  
(en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 février 2022

## **10/2022 – Renouvellement de l'adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du PEFC Nouvelle-Aquitaine tendant à renouveler l'engagement de la Commune pour les cinq prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ACCEPTE de renouveler l'adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine pour les cinq prochaines années, pour la période 2023/2028,  
AUTORISE Monsieur le Maire à régler la cotisation et à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

## **11/2022 – Renouvellement de l'adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels CEN de Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine tendant à renouveler l'adhésion de la Commune pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ACCEPTE de renouveler l'adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels CEN de Nouvelle  
Aquitaine pour l'année 2022,  
AUTORISE Monsieur le Maire à régler la cotisation et à signer toutes pièces et actes à  
intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

### **12/2022 – Adhésion au CAUE – année 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après avoir voté (POUR : 14,  
CONTRE : 1),  
DÉCIDE d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE  
pour l'année 2022 pour un montant de 150 €.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

### **13/2022 – Fixation des loyers à la Maison des Associations**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un bureau de la maison des  
associations est mis à disposition de 2 activités :

- Les lundis et vendredis à Madame Héloïse PICCOLI, diététicienne – Nutritionniste,
- Les mardis, mercredis, jeudis et samedis à Madame Corinne LOPEZ, Hypnoz'Taimo,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
FIXE le loyer à 90 euros par mois pour Madame Héloïse PICCOLI et également à 90 euros  
par mois pour Madame Lopez, Hypnoz'Taimo, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 février 2022

### **Affaires diverses**

Monsieur le maire informe et échange avec le conseil municipal sur les points suivants :

- La Commune de Razès est commune test pour harmoniser et faciliter l'analyse de la  
compatibilité du PLU avec le Scot.  
Plusieurs membres du conseil municipal se proposent de travailler sur ce dossier. Il  
s'agit de Thierry BERGER, Fanny FAURE, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY,  
Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Laëtitia SOURY, Geneviève VERGÉ  
BEAUDOU
- L'avancement du projet d'aménagement du vallon de Razès.
- Le bulletin municipal est terminé et déposé chez l'imprimeur.
- Le conseil municipal confirme sa volonté de poursuivre son adhésion directe à la  
Mission Locale de son territoire et de ne pas passer par la Communauté de Communes  
ELAN.
- Le conseil municipal a débattu au sujet de l'enquête publique sur l'A147 et des  
différents scénarios possibles.

Fin de séance à 21h15, suivent les signatures :